



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA GROSNE

MAIRIE
71240 LALHEUE

TEL./Fax : 03.85.94.86.89

Secrétariat : Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

E-Mail : s.m.a.g@wanadoo.fr

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 4 MARS 2020

Le Syndicat d'Aménagement de la Grosne s'est réuni le mercredi 4 mars 2020 à 18h30 à la salle communale de Lalheue en présence de Mr le Maire, Christian Cretin et sous la présidence de Mr Roger Cassard.

Sont excusés : Mme MALATERRE, Receveur Syndical, Mrs BILLON Jean-Pierre et BONNETAIN François.

25 délégués étaient présents sur 40. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme Martine PREVEL a été désignée Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 4 décembre dernier est adopté à l'unanimité.

1) Compte Administratif 2019

Lecture est faite du Compte administratif :

- Fonctionnement : 58 920,82€ en dépenses
79 131,75€ en recettes Soit un excédent de 20 210,93€

- Investissement : 101 681,03€ en dépenses
66 895,40 en recettes Soit un déficit de 34 785,63€

Le résultat global du Compte Administratif est négatif : - 14 574,70€

Mr Cassard précise que le Syndicat est en attente de la subvention des travaux de la Nolange et du Petit Grison. Une ligne de trésorerie est prévue dans l'attente de cette subvention.

Mr Cassard laisse ensuite la présidence à Mr Bordet, Vice-Président, pour l'approbation du compte administratif 2019. Le Conseil Syndical l'approuve à l'unanimité. Mr Cassard reprend la Présidence en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

2) Compte de Gestion

Le compte de gestion étant identique au compte administratif, il est également approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

3) Information sur la transformation du Syndicat

Mr Cassard rappelle que le Comité Syndical avait demandé lors de sa dernière séance l'arbitrage de Mr. Le Préfet pour la création d'un EPAGE sur l'ensemble du bassin versant de la Grosne, ceci faisant suite au refus de la Communauté de Communes St Cyr Mère boitier à intégrer ce futur EPAGE.

Mais Monsieur Le Préfet a remis le dossier à Monsieur Le Sous-Préfet de Chalon. Une réunion a été fixée le 15 janvier, puis annulée au dernier moment. Monsieur Le Sous-Préfet a décrété que cette situation n'était pas de son ressort mais dépendait bien de Monsieur Le Préfet. Ce dernier a proposé une nouvelle réunion le 27 février avec la CC St Cyr Mère Boitier. Cette réunion a été également annulée. A ce jour, Monsieur Le Préfet a transmis un courrier à Monsieur Le Préfet de Bassin pour lui demander de statuer sur la situation.

Dans l'attente, le Syndicat n'a pas d'autre possibilité que de continuer à fonctionner tel qu'il est après les élections municipales, sur les conseils de la Préfecture de Saône-et-Loire. Les futures équipes municipales devront redésigner des délégués (un titulaire et un suppléant) ainsi que les Communauté de Communes : 1 titulaire et 1 suppléant pour le Grand Chalon ; 2 titulaires et 2 suppléants pour la CC du Clunisois ; 4 titulaires et 4 suppléants pour la CC Saône Grosne ; 5 titulaires et 5 suppléants pour la CC Côte Chalonnaise.

4) Contrat secrétaire

Le contrat de la secrétaire est renouvelé, avec son accord, pour 3 mois supplémentaires (jusqu'en juin 2020) ; Ceci afin de permettre la continuité du service après les élections municipales du 15 et 22 mars prochains.

5) Participation de Communes et Communautés de Communes

Mr le Président informe l'assemblée que la participation des Communes et Communautés de Communes est identique à celle de l'année dernière avec la réactualisation de la population.

6) Questions diverses

Mr Cassard informe l'Assemblée que les compteurs électriques de Sercy et Chazelle vont être changés par ENEDIS.

Les travaux sur le Petit Grison sont terminés. Une visite du chantier est organisée pour le 6 avril prochain avec l'Agence de l'Eau. Une invitation sera envoyée aux anciens et nouveaux délégués.

Mme la déléguée de Cortambert fait part à l'Assemblée de son inquiétude d'un risque de pollution de la rivière à cause de déchets importants abandonnés sur les berges de la Grosne.

A la fin de la réunion, Mr le Président remercie l'Assemblée pour lui avoir témoigné sa confiance jusqu'à présent. Il souligne aussi la bonne ambiance rencontrée au cours de toutes ces années de travail. Il remercie également Mr le Maire de Lalheue pour la mise à disposition de la salle des fêtes ainsi que pour le siège du Syndicat à la Mairie.

La séance est levée à 19h30. Les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.

